

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2019-

## COMPTE RENDU 2019-09

- Cécile HANNEMANN excusée, pouvoir à Christian SCHWALBACH.
- Céline BADEN-KIFFER excusée, pouvoir à Christiane SPECHT
- Chris STAB excusé, René DEMERLE excusé, KNERR Roland excusé, HUVER Joseph excusé, Jutta SCHEIDLER excusée,

- Rajout d'un point concernant la tireuse : question de la mise en place d'une caution
- Rajout d'un point sur la vente de bois de chauffage
- Remboursement par les participants des frais du déplacement en Charente

✓ **.....**  
**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2019**

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

**N° de délibération : 2019-11-01 : Avenant du lot n°1 : marché accessibilité église**

Le marché de base de l'entreprise GREBIL (lot 1) s'élève à 97 378,00 euros HT. Le maire indique les travaux supplémentaires à réaliser :

- Dallage et muret devant l'église : 2 316,00 euros HT
- Palissades avant église : 864,00 euros HT
- Béton désactivé avant église : 2 430,00 euros HT

Le maire propose de prendre un avenant de 5 610,00 euros HT (6 732 euros TTC).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-02 : Création poste d'Adjoint technique territorial**

Un poste d'agent technique doit être créé pour assurer l'entretien de la salle « La Forge » et diverses autres petites tâches aux conditions suivantes :

- Grade d'Adjoint technique territorial, échelon 1 ;
- Missions : assurer l'entretien de la salle « la Forge » et diverses autres petites tâches ;
- 10 heures mensuel ;
- CDD d'un an
- Indices de rémunération : IB 348, IM 326

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-03 : Recrutement d'un agent recenseur**

Le maire soumet la candidature de Madame Stéphanie BERTHIER pour le poste d'agent recenseur et propose une rémunération de 1 150 nets pour réaliser la mission qui s'étalera de mi-janvier à mi-février 2020.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-04 : Décision modificative n°6**

Afin de pouvoir payer des factures de fonctionnement, le virement de crédit suivant doit être fait :

Dans la section de fonctionnement :

- Chapitre 022, Dépenses imprévues - 10 455,35 euros
- Chapitre 011, article 61524, bois et forêts + 10 455,35 euros

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-05A : Décision modificative n°7**

Afin de réajuster les montants des opérations n°142 (accessibilité de la mairie), n°148 (jardin du souvenir) et n°149 (annexe de la mairie), les virements de crédit suivants doivent être opérés :

Dans la section investissement :

- Chapitre 21, opération n°55, article 21318 - 32 391,22 euros
- Chapitre 21 : Opération n°142, article 21311 : + 10 000 euros  
Opération n°148, article 21316 : + 5 000 euros  
Opération n°150, article 21318 : + 17 391,22 euros

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-06 : Renouvellement du défibrillateur**

La commune de Walschbronn avait acquis en 2015 un défibrillateur qui, suite à la demande du club de football Walschbronn-Waldhouse, avait été installé, à côté du stade de football, à la salle des fêtes de Waldhouse.

Ce défibrillateur fait aujourd'hui partie des anciennes générations de défibrillateur. D'autre part, il sera nécessaire en 2020 de changer la pile ainsi que les électrodes pour un montant de 450 HT.

L'installation d'un nouveau défibrillateur coûterait 800 euros HT (livraison et installation incluse) sans remplacement de consommable jusqu'en 2023.

Sur cette base, le Conseil municipal décide d'acquérir un nouveau défibrillateur et que celui-ci soit installé à Walschbronn (au niveau de la caserne des pompiers ou devant la mairie).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

**N° de délibération : 2019-11-07 : Remboursement des frais de déplacement en Charente par les participants**

Le coût du déplacement en Charente comprenant le trajet en TGV aller-retour pour un montant de 111,70 euros par personne et le trajet en mini-bus aller-retour pour un montant de 31,25 euros par personne sera refacturé aux 15 participants suivants :

- ✓ Mr et Mme SCHWALBACH Christian
- ✓ Mr et Mme DEMERLE Xavier
- ✓ Mr et Mme SPECHT Christiane
- ✓ Mr et Mme JUNG Edouard
- ✓ Mme HANNEMANN Cécile
- ✓ Mme Anne-Marie WEBER
- ✓ Mme Angélique SCHAFF
- ✓ Mme JUNG Annie
- ✓ Monsieur le Curé WEISS
- ✓ Mr et Mme FRANZ Dominique

Soit 142,95 euros pour une personne ou 285,90 euros pour un couple. Le Conseil municipal valide à l'unanimité

**N° de délibération : 2019-11-08 : Décision modificative n°8**

Afin de solder un indu de taxe d'aménagement demandé par le trésorier de Bitche, le virement de crédit suivant doit être opéré :

Dans la section investissement dépense :

- Chapitre 10, Opération OPFI article 10226 : + 416,13 euros
- Chapitre 20 : Opération n°110, article 2051 : - 416,13 euros

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

N° de délibération : 2019-11-09 : Encaissement de chèques de GRASSAVOYE

M. le Maire est autorisé à encaisser le chèque de GRASSAVOYE d'un montant de 734,87 euros, en remboursement d'un trop-versé au niveau des cotisations (comparaison estimations, réalisé).

N° de délibération : 2019-11-10 : Vente de terrain

M. le Maire procède à la lecture du courrier de Mme WEY Simone qui souhaite acquérir le terrain section 01 parcelle 58 pour 43 m<sup>2</sup> à côté de leur maison au coin des rues de la montagne et de l'église.

Il propose de vendre le terrain pour la somme de 50 euros.

Afin de faciliter la transaction, un acte administratif sera réalisé par la commune. Le conseil municipal valide à l'unanimité

N° de délibération : 2019-11-11 : Remboursement de caution

Suite au décès de Mme Eugénie LEBLANC, le logement sis au, 70 rue de l'Eglise a été libéré. L'état des lieux étant réalisé, la caution peut être restituée pour un montant 487,84 euros (3 200 francs versés en juin 2000) Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de la caution.